

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du dix mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Madame Joëlle CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Sylvain FLOGNY, Madame Nicole MANGOT

Absents excusés : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Daniel MAHE (donne pouvoir à Madame Monique BARRIERE)

Absents : Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Flavien GENDRON

Secrétaire de séance : Monsieur Joseph GARCIA

Date de la convocation : 10/03/2025	Nombre de votants	13
Nombre de membres afférents	Bulletins blancs	00
au Conseil Municipal : 23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice 18	Suffrages exprimés	13
Nombre de membres présents 12	Pour	13
Nombre de procuration 01	Contre	00

25.28 - Participation versée au Centre Communal d'Action Sociale

Le compte financier unique 2024 du Centre Communal d'Action Sociale permet de constater un excédent de fonctionnement de 6 358.20€, qui sera reporté sur l'exercice 2025.

Cet excédent constitue une partie des recettes du CCAS.

Néanmoins, au regard des dépenses prévisionnelles, le besoin de financement s'élève à 6 170€, nécessitant de faire appel au budget communal pour équilibrer le budget du CCAS.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 24 février 2025,

Considérant le besoin de financement du budget 2024 du CCAS, qui s'élève à 6 170€,

AR Prefecture

017-211702220-20250325-DELIB25_28-DE
Reçu le 28/03/2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE DE VERSER au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement de 6 170€ ;
- DIT que les crédits ainsi votés seront inscrits au budget primitif 2025, au compte 657363 « CCAS ».

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Marsilly, le 26 mars 2025,

Le Maire, Président de séance,
Hervé PINEAU

Le Secrétaire de séance,
Joseph GARCIA

